

<b>SEANCE DU 3 JUILLET 2014</b>
---------------------------------

Sont présents, sous la présidence du Maire, Monsieur Christophe KIPPELEN, les adjoints : Maurice WINTERHOLER, Eric SOENEN, Béatrice TESTUD, Christian EBEL et les conseillers municipaux suivants : Hubert SCHNEBELEN, Sandra COLOMBO, Jocelyne SOURD, Marc WILLEMANN, Marie-Thérèse WELKER, Nadia REINOLD, Emmanuelle LAJEANNIERE, Nicole SELLITTO.

Excusés : Eugène SCHNEBELEN qui a donné procuration à Marc WILLEMANN.  
Rémi TSCHIRHART qui a donné procuration à Christophe KIPPELEN.

Christophe KIPPELEN ouvre la séance en saluant les conseillers municipaux présents ainsi que les auditeurs.

Sur proposition du maire, Jocelyne FRANCESCON est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le maire passe à l'ordre du jour.

### **Point N° 1            ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 4 JUIN 2014 ET DU 20 JUIN 2014**

**Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, les procès-verbaux des séances du 4 juin 2014 et du 20 juin 2014 sont adoptés à l'unanimité.**

### **Point N° 2            COMMISSIONS : FINALISATION DE LA CONSTITUTION DES COMMISSIONS**

Christophe KIPPELEN informe le conseil municipal qu'il a reçu une nouvelle candidature en la personne de M. Etienne TSCHIRHART qui demande à intégrer la commission de l'urbanisme.

Le conseil municipal procède à un vote à main levée pour décider de l'acceptation de cette candidature.

M. Etienne TSCHIRHART ayant obtenu 15 voix pour, il sera inscrit comme membre associé à la commission de l'urbanisme.

### **POINT N° 3            RYTHMES SCOLAIRES**

Le maire donne la parole à Eric SOENEN pour faire le point sur la réforme des rythmes scolaires.

Eric SOENEN informe l'assemblée que la directrice académique de l'éducation nationale du Haut-Rhin a validé les nouveaux horaires pour la rentrée scolaire 2014 ainsi que les temps d'activités périscolaires tels qu'ils ont été proposés par le conseil municipal.

A l'heure actuelle, une cinquantaine d'enfants est intéressée par les activités (T.A.P.) du vendredi après-midi.

Il reste à négocier l'utilisation des locaux pour les diverses activités. Ce travail devra se faire durant l'été en étroite collaboration avec la direction du Centre Socio-Culturel du Pays de Thann et les responsables de l'association de gestion de la Maison du Village de Roderen. En ce qui concerne le déplacement des enfants de Leimbach et de Rammersmatt, celui-ci sera géré par le Centre Socio-Culturel du Pays de Thann.

## **POINT N° 4 FINANCES**

### **Attribution des subventions 2014**

Le maire présente au conseil municipal la liste des subventions proposée par la commission des finances réunie le 27 juin 2014. Il précise que la proposition est basée sur les subventions accordées en 2013.

Maurice WINTERHOLER estime que certaines subventions, par exemple celles pour les Restos du Cœur, Huntington Espoir, la Banque Alimentaire, Bibliobus du Haut-Rhin ne relèvent pas des deniers communaux.

Christophe KIPPELEN rappelle que le montant proposé en faveur des associations extérieures au village est symbolique (60 €) tandis que celle pour les associations locales qui n'ont pas de besoins importants est de 100 €. Il précise encore que des associations locales bénéficient aussi de prêts de matériel ou de prise en charge de certains vins d'honneur par la commune.

**Le conseil municipal,**

**Ayant entendu les propositions de la commission des finances ;**

**Ayant entendu les explications du maire ;**

**après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **décide d'accorder les subventions de fonctionnement suivantes aux associations :**

#### **Subventions annuelles :**

<b>Association des Œuvres Scolaires</b>	<b>418,00 €</b>
<b>Alsace Ontario</b>	<b>153,00 €</b>
<b>Amicale des Donneurs de Sang</b>	<b>100,00 €</b>
<b>Amis du Grüsselbach</b>	<b>273,00 €</b>
<b>Association de Gestion du Centre Socio-Culturel Pays de Thann</b>	<b>12 518,00 €</b>
<b>Association de Gestion de la Maison du Village</b>	<b>3 150,00 €</b>
<b>Association Foncière de Roderen</b>	<b>453,00 €</b>
<b>Association Mémoire et Citoyenneté</b>	<b>200,00 €</b>
<b>Banque Alimentaire du Haut-Rhin</b>	<b>60,00 €</b>
<b>Batterie-Fanfare</b>	<b>600,00 €</b>
<b>Bibliobus du Haut-Rhin</b>	<b>60,00 €</b>
<b>Chorale Sainte Cécile</b>	<b>100,00 €</b>
<b>Football-Club de Roderen</b>	<b>1 600,00 €</b>
<b>Huntington Espoir</b>	<b>60,00 €</b>
<b>La ronde des fêtes</b>	<b>472,00 €</b>
<b>Les restaurants du Cœur</b>	<b>60,00 €</b>
<b>Prévention Routière du Haut-Rhin</b>	<b>60,00 €</b>
<b>Société de Gymnastique Espérance de Roderen</b>	<b>1 600,00 €</b>

**Les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget 2014.**

**Virement de crédit**

Christophe KIPPELEN informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder au virement de crédit suivant :

Section de fonctionnement :

Chapitre 022 « Dépenses imprévues » : - 2 500 €

Compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » + 2 500 €

Le virement de crédit est nécessaire pour l'annulation de titres de l'exercice 2013.

**Emplois d'été**

Le maire rappelle que le conseil municipal réuni le 14 avril 2014 a délibéré pour le recrutement des emplois d'été. Pour des raisons administratives, il propose au conseil municipal de modifier la délibération du 14 avril dans le sens que ces emplois sont rémunérés sur la base de l'indice brut 330 majoré 316, de l'échelle 3 de rémunération et non pas au taux SMIC en vigueur. Cette modification n'a pas d'incidence sur le montant de la rémunération.

**Le conseil municipal,**

**VU la délibération du 14 avril 2014 décidant de reconduire les emplois d'été,**

**Après avoir entendu les explications du maire,**

**à l'unanimité, décide de modifier la délibération en ce sens :**

- **de rémunérer les emplois saisonniers à l'indice brut 330 majoré 316 de l'échelle 3 de rémunération.**

**Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2014**

Le maire informe l'assemblée que le conseil de communauté, lors de sa réunion du 28 juin 2014, a décidé de retenir le calcul de la répartition dite « de droit commun » pour le FPIC 2014.

Le montant du prélèvement pour Roderen est de 3 569 € pour l'année 2014.

**POINT N° 5 TRAVAUX****Isolation thermique de l'école maternelle**

Maurice WINTERHOLER rappelle qu'un audit énergétique des bâtiments publics a été fait en 2012 et que le conseil municipal précédent a fait établir un devis estimatif pour les travaux d'isolation thermique de l'école maternelle. Ce devis s'élève à 37 800 € HT. Les demandes de subventions ont été faites auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

Afin que l'isolation soit efficace côté ouest, il estime qu'un débord de toit s'impose. Il faut également prévoir la dépose et l'évacuation des plaques de fibres-ciment « eternit » fixées sur le mur en question.

Par ailleurs, il propose que les anciennes doubles fenêtres soient enlevées. Les garder compliquerait les travaux d'isolation. De plus ces fenêtres n'apportent pas plus d'isolation puisque des fenêtres isolantes sont déjà en place derrière ces anciennes doubles fenêtres.

Une consultation des entreprises a été lancée avec un délai de réponse fixé au 7 juillet 2014.

L'objectif est de démarrer les travaux au mois d'août et de les finir avant la rentrée scolaire.

### **Immeuble 7, rue de Rammersmatt (maison Springer)**

Christophe KIPPELEN et Maurice WINTERHOLER expliquent que l'opération d'acquisition de l'immeuble 7, rue de Rammersmatt, opération importante, demande une étude approfondie. L'Unité Routière de Thann, venue sur place, a donné un avis sur la question. L'ADAUHR est en mesure de faire une étude dans le cadre de sa convention d'assistance et rendez-vous est pris avec Madame BOEHLY qui se déplacera à Roderen le 15 juillet prochain. Le Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement en la personne de Madame PAGANI-HADOUI et Monsieur MONIN GUENOT, architecte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, ont été reçus en mairie et l'échange a été intéressant.

L'objectif est de réaliser, d'ici la fin de l'année, une étude d'aménagement comportant une analyse réglementaire et technique, une approche financière et un planning des travaux.

### **Travaux réalisés par la SOGEST**

Le maire indique que la SOGEST a installé le poteau d'incendie rue du Mühlberg ainsi qu'un compteur d'eau sur le réservoir situé rue du Neuberg. Ces chantiers ayant soulevé plusieurs remarques, la commune a adressé un courrier à la SOGEST. Les réclamations concernent le démarrage des travaux qui est communiqué la veille de l'ouverture du chantier, les coupures d'eau non signalées en mairie à l'occasion des chantiers et le délai anormalement long de réfection des chaussées après une ouverture.

## **POINT N° 6 URBANISME**

### **Révision du P.O.S. en vue de sa transformation en P.L.U.**

Maurice WINTERHOLER porte à la connaissance de l'assemblée que l'exposé fait par l'ADAUHR sur la loi ALUR à la Communauté de Communes de Thann-Cernay le 23 juin ainsi que les discussions qui ont eu lieu au sein du bureau ne tendent pas vers l'élaboration d'un P.L.U.intercommunal avant mars 2017. La tendance générale des communes est de vouloir garder leur P.L.U.

Pour la révision du P.O.S. de Roderen en vue de sa transformation en P.L.U., la municipalité a reçu Madame MORY et Monsieur WUNSCH de l'ADAUHR le 27 juin dernier. Lors de cette rencontre le point a été fait sur l'état d'avancement du projet. L'ADAUHR va rédiger une note sur la phase de finalisation (reprise des études, méthodologie et coût prévisionnel).

### **Demandes de permis de construire et déclarations préalables en cours**

#### **Abri du verger-école**

Christophe KIPPELEN informe le conseil municipal que, conformément à la décision du conseil municipal en date du 4 juin 2014, une nouvelle déclaration préalable a été déposée pour la construction de l'abri au verger-école des collines dont l'implantation a été modifiée. L'arrêté de non-opposition relatif à cette deuxième déclaration a été signé le 2 juillet 2014. En conséquence, les travaux seront lancés prochainement.

Le maire informe aussi le conseil municipal qu'une requête en annulation a été déposée au Tribunal Administratif de Strasbourg pour la première déclaration préalable.

### **Plan Local de l'Habitat**

Maurice WINTERHOLER ayant participé aux travaux de la commission d'aménagement et de développement durable le 25 juin, annonce le lancement d'une étude dans le cadre du Plan Local de l'Habitat, en complément du SCOT, pour prévoir les besoins en logement et en infrastructures publiques.

### **POINT N° 7 PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) et DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)**

Le maire informe l'assemblée que le Plan Communal de Sauvegarde et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ont fait l'objet d'une réunion en Sous-Préfecture. Maurice WINTERHOLER a participé à cette rencontre. Pour notre commune, il convient de finaliser les deux documents en question dans les 2 ans à venir.

### **POINT N° 8 MOTION DE SOUTIEN A LA BRIGADE VERTE**

Christian EBEL expose les risques qui pèsent sur la brigade verte suite à la proposition de loi adoptée en première lecture par le Sénat le 16 juin 2014 visant à créer des polices territoriales et portant dispositions diverses relatives à leur organisation et leur fonctionnement. En clair, le texte prévoit la fusion des emplois d'agents de police et de gardes-champêtres. De ce fait, la brigade verte, sous sa forme et son statut actuel de syndicat mixte, est amenée à disparaître au plus tard le 31/12/2019. Pourtant, l'organisation actuelle de la brigade verte a fait ses preuves depuis 25 ans de par sa proximité avec les élus et la population. Ce problème a fait l'objet d'un débat en comité syndical le 24 juin 2014 à Réguisheim et une proposition de motion de soutien a été faite aux communes.

Au vu des explications données, le maire propose au conseil municipal d'adopter cette motion.

**Le conseil municipal, après avoir entendu les explications,**

- **adopte, à l'unanimité, la motion suivante :**

**Nous, élus de la commune de Roderen, réunis en conseil municipal le 3 juillet 2014, conscients des exigences inhérentes aux différents pouvoirs de police du maire et soucieux du devenir de la brigade verte mise en danger par la proposition de loi des sénateurs François PILLET et René VANDIERENDONCK adoptée, en première lecture, par le Sénat le 16 juin 2014 ;**

**à l'heure des nombreuses réformes institutionnelles,**

- **réaffirmons notre indéfectible attachement à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des 314 communes haut-rhinoises qu'elle sert ;**
- **réaffirmons notre volonté de pérenniser la brigade verte afin de mettre en avant un service public de qualité, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.**

## **POINT N° 9    MÉDAILLE D'HONNEUR DE RECONNAISSANCE COMMUNALE/CITOYEN D'HONNEUR**

Christophe KIPPELEN propose une réflexion sur l'appellation « Médaille d'Honneur de Reconnaissance Communale/Citoyen d'Honneur ». Il estime, pour sa part, que le titre de Citoyen d'Honneur revient à une personne qui n'habite pas la commune tandis que la Médaille d'Honneur de Reconnaissance Communale est destinée à une personne méritante de la commune. Il cite la récente réception du consul des Etats-Unis à qui la commune aurait pu décerner le titre de Citoyen d'Honneur. Il évoque l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, de l'échange de ban Roderen/Rammersmatt, événement susceptible de conférer le titre de Citoyens d'Honneur aux anciens habitants de Roderen qui seront rattachés à la commune de Rammersmatt.

Le maire propose donc une réflexion pour instaurer, d'une part, une Médaille de Reconnaissance Communale et, d'autre part, une Médaille de Citoyen d'Honneur.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **décide d'échanger sur la Médaille d'Honneur de Reconnaissance Communale et l'appellation Citoyen d'Honneur ;**
- **mandate le maire de recueillir l'avis des habitants de la rue des Châtaigniers quant à une éventuelle remise de Médaille de Citoyen d'Honneur à l'occasion du rattachement de ces habitants à la commune de Rammersmatt le 1<sup>er</sup> janvier 2015 suite à l'échange des bans Roderen/Rammersmatt.**

## **POINT N° 10    DIVERS**

### **Communauté de Communes de Thann-Cernay**

#### **Boug'enbus**

Le maire informe le conseil municipal que trois arrêts Boug'enbus seront matérialisés dans le village par les soins de la communauté de communes. Ces arrêts sont les suivants : intersection rue des Charmes/rue de Rammersmatt ; abribus école élémentaire ; abribus route de Thann.

L'opération Boug'enbus va faire l'objet du lancement d'un nouvel appel d'offres. Cette compétence intercommunale coûte environ 300 000 €/an.

#### **Salle de sports**

Christophe KIPPELEN indique que le conseil de communauté a adopté le principe de la construction d'une salle de sports équipée d'une salle de fitness financée à hauteur de 200 000 € par la société Crystal de Thann (usine de produits chimiques). La condition émise par cette société étant l'accès gratuit de la salle à son personnel.

#### **Rapport 2013 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets**

Le rapport du Syndicat Mixte de Thann-Cernay fait ressortir que l'année 2013 a été celle de la poursuite de l'expérimentation de l'extension des consignes de tri sur le territoire. Ce nouveau tri a généré une dégradation de sa qualité ce qui accroît la pénibilité du travail du personnel de valorisation. Toutefois, ce phénomène a été observé aussi dans d'autres collectivités qui ne sont pas concernées par cette opération. Le travail de sensibilisation du Syndicat Mixte reste important : porte à porte, animations...

Le démarrage du contrôle d'accès de la déchèterie d'Aspach-le-Haut au 1<sup>er</sup> janvier a fait baisser les tonnages et la fréquentation. Ce dispositif de contrôle démontre que la déchèterie était utilisée, d'une part, par des personnes qui n'habitaient pas au sein des 19 communes du syndicat et, d'autre part, par des professionnels qui ne se déclaraient pas.

Désormais, grâce au nouveau logiciel de gestion globale le SMTC dispose d'une seule et même base de données pour la déchèterie, les bacs et la facturation. Ce nouvel outil évolutif répond à toutes les attentes.

Dans le domaine des projets il faut citer la mise en place de conteneurs enterrés pour améliorer le cadre de vie dans l'habitat vertical et dans les quartiers historiques, la mise en place d'une filière Eco-DDS (déchets diffus spécifiques) en 2014 et d'une filière Eco-mobilier (mobilier usagé) en 2015, à la déchèterie.

### **Véhicule des sapeurs-pompiers**

Le maire informe l'assemblée que le corps local des sapeurs-pompiers dispose, depuis peu, d'un nouveau véhicule léger. Il s'agit d'un camion réformé par le SDIS et cédé gratuitement. Une réflexion sera menée pour équiper le véhicule et le rendre opérationnel.

### **Roderen Infos**

Eric SOENEN annonce que le bulletin communal n° 84 est prêt à être distribué. Sa parution a nécessité trois réunions de la commission « communication et relations diverses ». La typographie du bulletin a été quelque peu modifiée et la commission attend les remarques. Christophe KIPPELEN précise que la forme du bulletin reste la même. Les titres, la numérotation, le format, ont volontairement été conservés.

### **Fleurissement**

Béatrice TESTUD porte à la connaissance de l'assemblée que la commune vient de solliciter une étude pour l'aménagement paysager et le fleurissement du village. Cette étude sera réalisée dans le cadre des missions gratuites dispensées par le C.A.U.E.

L'objectif recherché consiste à réduire les fleurs annuelles, à privilégier les plantations vivaces, à réduire l'usage des produits phytosanitaires, à revoir le fleurissement le long du ruisseau et à étudier l'arrosage automatique à cet endroit.

Elle annonce aussi le passage du jury des maisons fleuries dans les rues du village le 2 août prochain.

### **Lotissement du Kirchacker**

Le maire informe le conseil municipal que les enrobés ont été posés au lotissement du Kirchacker et que les travaux de viabilité ont été réceptionnés ce matin. Le poteau d'incendie et des tampons d'assainissement demandent encore quelques travaux de finition.

### **F.C.R.**

Marie Thérèse WELKER informe le conseil municipal que le Football Club organise une journée découverte du club les 8 et 9 juillet à partir de 9h45. Elle s'adresse aux garçons et aux filles âgés de 4 à 17 ans.

### **Calendrier :**

Réunion de la commission environnement et fleurissement :	25 juillet à 19h00.
Passage du jury des maisons fleuries dans les rues du village :	2 août.
Journée citoyenne (travaux à définir) :	20 septembre.
Réception lauréats des maisons fleuries et nouveaux habitants :	10 octobre à 20h00.
Séminaire du conseil municipal :	9 août à 8h00 (définir la
priorité des travaux, faire émerger des responsables de projets, ...).	La matinée se terminera
par un repas pris en commun.	

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h05.